



Suivi par :

Date :

**DOSSIER D'INSCRIPTION SERVICE ENFANCE**

**Année scolaire : 2024-2025**

**A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 9 AOUT 2025**






NOM de l'enfant : .....

Prénom : .....

- Fiche de renseignements** : (à remplir et à signer)
- Justificatif de domicile** (daté de - de 3 mois)
- Photocopie du Carnet de santé** (vaccins à jour)
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire 2024 / 2025**
- Autorisation prélèvement automatique : Cantine - Périscolaire - Mercredis récréatifs - Accueil de Loisirs : ANNEXE n° 3** (à remplir et à signer)
- Quotient familial** :
  - Attestation des droits CAF (du mois en cours)
  - Sinon :**
    - Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année n - 1 (pour déterminer le quotient familial CAF)
    - ou**
    - Autorisation CAFPRO : **ANNEXE n° 5** (à remplir et à signer)
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postale** (récent)
- Le justification CAF : Aide aux Vacances 2024/2025** (pour déduction financière pour les Accueils de Loisirs)

**ATTENTION : tout dossier incomplet ne sera pas traité**

*Charte du savoir vivre et du respect mutuel*

<i>Nous les enfants</i>	<i>Nous les anims</i>	<i>Ensemble</i>
<p><i>Nous sommes respectueux (de nos camarades, des animateurs et personnels de service, du matériel, des locaux...)</i></p> <p><i>Nous participons aux animations proposées</i></p>  <p><i>Nous écoutons les animateurs et respectons les règles et le cadre de vie définis sur l'accueil</i></p> <p><i>Nous ne faisons pas le chahut et ne commettons aucun acte de violence verbale ou physique</i></p>  <p><i>En cas de conflit, nous allons voir les animateurs</i></p> <p><i>Sur les trajets, nous ne nous mettons pas en danger (nous ne courrons pas, nous marchons en rang, nous ne nous bousculons pas...)</i></p>	<p><i>Nous sommes à l'écoute des enfants et sommes disponibles pour eux</i></p> <p><i>Nous prenons part à l'activité : nous jouons avec les enfants</i></p>  <p><i>Nous sommes rassurants et bienveillants</i></p> <p><i>Nous veillons à communiquer le plus possible</i></p> <p><i>Nous montrons l'exemple</i></p>  <p><i>Nous justifions les refus et nous expliquons les sanctions en faisant référence aux règles et cadre de vie définis sur l'accueil</i></p> <p><i>Nous mettons en œuvre les choix que nous avons partagés dans nos projets pédagogiques</i></p>	<p><i>Nous créons une bonne ambiance</i></p> <p><i>Nous parlons correctement</i></p> <p><i>Nous sommes polis entre nous</i></p>  <p><i>Nous trouvons le bon niveau sonore</i></p> <p><i>Nous participons tous ensemble au service</i></p> <p><i>Nous nous respectons Nous sommes responsables</i></p> 

**Les sanctions**

En cas de manquement à la charte établie, des sanctions pourront être appliquées. Nous parlons de sanctions éducatives, elles ont pour but de faire comprendre à l'enfant la transgression ou le manquement aux règles préalablement fixées en collectivité. La sanction comporte 3 temps :

1. Le rappel des règles et du cadre

2. Le choix d'une sanction qui peut être de 3 types différents selon l'acte commis : **la sanction réparatrice** (l'enfant va ramasser ce qu'il a jeté, va nettoyer ce qu'il a fait...), **la mise à l'écart** (l'enfant est mis à l'écart du groupe pour un temps donné. Ce temps doit lui permettre de réfléchir à ce qu'il vient de faire), **la frustration** (l'enfant est « privé » d'une activité ou d'un temps afin de lui permettre de réfléchir à l'acte commis).

3. L'explication et la compréhension : à la fin de la sanction, l'animateur va discuter avec l'enfant afin de s'assurer que la sanction ait bien été comprise par l'enfant.

Avant d'arriver à la sanction, l'équipe aura repris l'enfant en l'avertissant de la sanction qui sera mise en œuvre.

Si nous constatons un manquement répété aux règles ou une mise en danger de l'enfant ou des autres enfants, les parents en seront informés par écrit. Une rencontre avec ces derniers pourra être projetée. Le manquement répété aux règles pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'enfant.

**Contacts services périscolaire/extrascolaire**

**FLECHON et Vacances :**  
06.07.19.32.75

**BARRES :**  
06.82.76.77.11

**CHEPFER et Mercredi récréatif :**  
06.07.19.34.32

**COORDINATRICE : 06.08.87.30.23**

**CALENDRIER 2024-2025**

Les dates de congés scolaires sont fournies à titre indicatif, telles qu'elles sont communiquées par le ministère de l'Éducation Nationale

**Inscriptions Accueil de Loisirs**  
Selon les places disponibles

<b>Période d'accueil pour les vacances de :</b>	<b>INSCRIPTION à faire du :</b>
<b>Toussaint :</b> du lundi 21 Octobre 2024 au jeudi 31 Octobre 2024	<b>Lundi 30 Septembre 2024</b> au <b>Vendredi 11 Octobre 2024</b>
<b>Hiver :</b> du lundi 10 Février 2025 au vendredi 21 Février 2025	<b>Lundi 20 Janvier 2025</b> au <b>Vendredi 31 Janvier 2025</b>
<b>Printemps :</b> du lundi 7 Avril 2025 au vendredi 18 Avril 2025	<b>Lundi 17 Mars 2025</b> au <b>Vendredi 28 Mars 2025</b>
<b>Été :</b> du lundi 7 Juillet 2025 au vendredi 22 Août 2025	<b>Mardi 10 juin 2025</b> au <b>Vendredi 27 juin 2025</b>

**RAPPEL :****Vacances de Toussaint, d'Hiver et de Printemps**

- *Inscriptions à la journée*

**Vacances d'été**

- *Inscriptions à la semaine*

## ANNEXE n° 3

### MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : COM20404ENFANCE20420ACM20421

Type de contrat :

**CANTINE – PERISCOLAIRE – MERCREDI RECREATIF – ACCUEIL DE LOISIRS**

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la commune de Saulxures-Lès-Nancy à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la commune de Saulxures-Lès-Nancy.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**FR 17 ZZZ 674145**

#### DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

#### DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : MAIRIE DE SAULXURES-LES-NANCY

Adresse : 2 Rue de Tomblaine

Code postal : 54420

Ville : SAULXURES-LES-NANCY

Pays : FRANCE

#### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

\_\_\_\_\_ (\_\_\_\_)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Le .. / .. / .....

Signature :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

#### Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la commune de Saulxures-Lès-Nancy. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la commune de Saulxures-Lès-Nancy.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**ANNEXE n°4**

Exemplaire à conserver par la famille

**Tarifs prestations familles : saulxuroises et extérieures  
selon les tranches suivantes définies par le quotient familial CAF.**

**TARIF en VIGUEUR jusqu'au 31 DECEMBRE 2024**

Tranche A : inférieur ou égal à 600 - Tranche B : entre 601 et 1 000 - Tranche C : entre 1 001 et 1 400 - Tranche D : supérieur ou égal à 1401

**Accueil périscolaire Matin et Soir**

TARIFS EN VIGUEUR	famille SAULXUROISE	famille EXTERIEURE
Tranche A :	1,85 €/h	2,96 €/h
Tranche B :	2,15 €/h	3,44 €/h
Tranche C :	2,45 €/h	3,92 €/h
Tranche D :	2,95 €/h	4,72 €/h

**Restauration scolaire**

TARIFS EN VIGUEUR	famille SAULXUROISE	famille EXTERIEURE
Tranche A :	1,00 €/repas	1,00 €/repas
Tranche B :	5,17 €/repas	8,27 €/repas
Tranche C :	5,50 €/repas	8,80 €/repas
Tranche D :	6,05 €/repas	9,68 €/repas
Repas de dépannage	14,30 €/repas	14,30 €/repas
Panier repas P.A.I. (Projet d'Accueil Invidualisé)	2,50 €/repas	2,50 €/repas

**Mercredi Récréatif**

TARIFS EN VIGUEUR	famille SAULXUROISE			famille EXTERIEURE		
	De 7h30 à 12h00 sans repas	De 13h30 à 18h00 sans repas	De 7h30 à 18h00 avec repas	De 7h30 à 12h00 sans repas	De 13h30 à 18h00 sans repas	De 7h30 à 18h00 avec repas
Tranche A :	6,70 €	6,70 €	18,15 €	10,72 €	10,72 €	29,04 €
Tranche B :	7,70 €	7,70 €	19,47 €	12,32 €	12,32 €	31,15 €
Tranche C :	9,00 €	9,00 €	21,45 €	14,40 €	14,40 €	34,32 €
Tranche D :	10,25 €	10,25 €	22,77 €	16,40 €	16,40 €	36,43 €

**Accueil de Loisirs Petites Vacances : inscription à la journée**

TARIFS EN VIGUEUR	famille SAULXUROISE	famille EXTERIEURE
Tranche A :	18,15 €/j	29,04 €/j
Tranche B :	19,47 €/j	31,15 €/j
Tranche C :	21,45 €/j	34,32 €/j
Tranche D :	22,77 €/j	36,43 €/j

**Accueil de Loisirs Vacances d'Été : inscription à la SEMAINE \***

TARIFS EN VIGUEUR	famille SAULXUROISE		famille EXTERIEURE	
	Semaine de 5 jours	si la facturation par << jour >> multiplié le nombre de jours de la semaine	Semaine de 5 jours	si la facturation par << jour >> multiplié le nombre de jours de la semaine
Tranche A :	90,75 €/sem	18,15 €/j	145,20 €/sem	29,04 €/j
Tranche B :	97,35 €/sem	19,47 €/j	155,76 €/sem	31,15 €/j
Tranche C :	107,25 €/sem	21,45 €/j	171,60 €/sem	34,32 €/j
Tranche D :	113,85 €/sem	22,77 €/j	182,16 €/sem	36,43 €/j

\* La facturation par << jour >> pourrait être appliquée en fonction du nombre de jours des semaines en référence du calendrier de l'année en cours, ou par nécessité communale, sanitaire ...

## **ANNEXE n° 5**



### **AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU SERVICE INTERNET CAFPRO**

Nous vous informons que la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement votre quotient familial afin de pouvoir déterminer votre tranche (A à D) de prestations périscolaires et extrascolaires.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant.

Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au calcul de votre quotient familial. Dans le cas contraire, les prestations seront calculées sur la base de la tranche maximale, c'est-à-dire la tranche D.

### **AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU SERVICE INTERNET CAFPRO - consultation dossier allocataire -**

Je soussigné(é),

Nom et Prénom de l'allocataire CAF .....

Numéro de l'allocataire CAF .....

Autorise,

N'autorise pas,

la commune à consulter le service internet CAFPRO dans le cadre du dossier d'inscription et de la facturation des prestations pour mon enfant.

Fait à Saulxures-lès-Nancy, le.....

Signature :

## ANNEXE n° 6

**Demande de MODIFICATION EXCEPTIONNELLE D'INSCRIPTION**  
Restauration Scolaire / Accueil Périscolaire / Mercredis Récréatifs

**Ecole Concernée:**     Maurice BARRES         George CHEPFER                       Jean FLECHON

Je soussigné (e), .....

**Parent de l'enfant :** ..... Classe .....

Et de : ..... Classe .....

Et de : ..... Classe .....

### RESTAURATION SCOLAIRE

une prise en charge exceptionnelle de mon (mes) enfant(s) ci-dessus désigné(s)  
ou  une annulation exceptionnelle de la prise en charge de mon (mes) enfant(s) ci-dessus désigné(s)

Pour la date du :  au :

### ACCUEIL PERISCOLAIRE

#### **Accueil Périscolaire**

une prise en charge exceptionnelle de mon (mes) enfant(s) ci-dessus désigné(s)  
ou  une annulation exceptionnelle de la prise en charge de mon (mes) enfant(s) ci-dessus désigné(s)

7h30 - 8h20     16h30 - 17h30     17h30 - 18h30

Pour la date du :  au :

### MERCREDI RECREATIF

une prise en charge exceptionnelle de mon (mes) enfant(s) ci-dessus désigné(s)  
ou  une annulation exceptionnelle de la prise en charge de mon (mes) enfant(s) ci-dessus désigné(s)

Journée avec repas 7h30 - 18h00

Matin sans repas 7h30 - 12h00

**OU**  Après-midi sans repas 13h30 - 18h00

Pour la date du :  au :

Fait à Saulxures-lès-Nancy, le .....

Signature :

Enregistrée par : .....